

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Madame Isabelle BEFFY absente excusée.

Procurations :

Madame Isabelle BEFFY à Madame Nelly LANGLOIS.

Madame Nelly LANGLOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Convention dématérialisation

Le Maire expose qu'il est nécessaire de passer convention avec la préfecture pour la dématérialisation des délibérations et la mise en place de compte financier unique. Le Conseil approuve la convention et son avenant et donne pouvoir au Maire pour les signer.

Mandatement CDG complémentaire santé

Dans le cadre de l'obligation qui va être faite aux collectivités de participer à la complémentaire santé de leurs employés, le Centre de Gestion lance une consultation groupée pour un contrat collectif. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mandater le CDG pour cette consultation.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- Comice Agricole : 60 €
- Souvenir Français : 60 €
- Les Amis des Temples : 100 €
- Les Randonneurs : 60 €

Débat d'orientation budgétaire

L'adjointe aux finances présente le projet de budget 2025.

Questions diverses

- Un groupe de scouts sera présent en juillet.
- La société Evole Energie va proposer des achats groupés de combustible.
- L'opération brioches aura lieu les 10-11 et 12 avril.
- Le fleurissement et le nettoyage du village sont prévus le 10 mai.

Fait à ISSANS le 28 mars 2025

Le Maire
Gaston CHENU

